

Délibération n°03/03/2026-24

du mardi 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 16 heures 35, le conseil d'administration, dûment convoqué le 20 février 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Dominique AUGÉY, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESUELLE, Pierre VASARELY

Monsieur le vice-président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Délégations du Conseil d'administration à la Directrice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 11

Les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochain impliquent la désignation par la ville d'Aix-en-Provence et la métropole Aix-Marseille Provence de nouveaux représentants au conseil d'administration de l'ESAAix.

Afin de maintenir la continuité de service public jusqu'à l'installation de ces nouveaux membres et l'élection du président du conseil d'administration, il est demandé au conseil d'octroyer les délégations suivantes à la directrice à compter du 28 mars 2026 :

- Signature des arrêtés d'avancement d'échelon
- Signature des arrêtés portant attribution de régime indemnitaire
- Signature des arrêtés de congé maladie
- Signature des arrêtés liés à la parentalité
- Signature des arrêtés de congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Signature des arrêtés de placement en surnombre
- Signature des arrêtés de temps partiel

- Signature des arrêtés d'autorisation des fonctions en télétravail
- Signature des arrêtés de détachement
- Signature des arrêtés de mise en disponibilité
- Signature des contrats de vacances
- Signature des arrêtés de reclassement à la suite d'une modification réglementaire des échelles de rémunération
- Signature des arrêtés de revalorisation de carrière à la suite d'une modification réglementaire des minimums de traitement
- Signature des contrats des agents d'accueil
- Signature des contrats et avenants de mise à disposition de personnel
- Signature des correspondances diverses destinées aux agents de l'école
- Signature des correspondances diverses destinées aux instances consultatives
- Signature de la convocation et de l'ordre du jour du conseil d'administration
- Signature des marchés publics à procédure adaptée
- Signature des conventions de mandat dans le cadre du financement participatif
- Signature des listes électorales et des listes de candidats pour les élections des représentants au Conseil d'administration et au Conseil artistique, pédagogique et de la vie étudiante

Il est à noter que ces délégations sont temporaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

VALIDE les délégations du conseil d'administration à la directrice, madame Barbara SATRE ci-dessus à compter du 28 mars 2026

Fait à Aix en Provence

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY